



*Esperanza*  
*Joie des Enfants*

**RAPPORT D'ACTIVITE & FINANCIER 2021**

**ESPERANZA JOIE DES ENFANTS**

Assemblée Générale annuelle du 2 avril 2022

Chers amis, Esperanza Joie des Enfants a **25 ans**.

Pour fêter ce bel anniversaire, nous avons choisi dans notre dernière lettre d'informations de laisser la parole à nos correspondants à Madagascar. Ces courtes vidéos prises sur le vif lors de la récente mission du Bureau à Madagascar fin 2021 – début 2022 illustrent les différentes facettes de notre action à Madagascar. Fondée sur l'accompagnement de **sept établissements scolaires et centres nutritionnels**, doublée de l'exploitation de la **ferme de spiruline Fanantenana**, notre action vise à répondre à des besoins essentiels que sont la nutrition des enfants et par cette « porte d'entrée » la **scolarisation**, mais aussi bien d'autres programmes, à l'image des **Activités Génératrices de Revenus** destinées notamment aux familles des enfants scolarisés et ouvrant **le chemin vers un développement local autonome et durable**.

Les **points essentiels de l'année 2021** sont les suivants :

- ⇒ Le cap des **2875** enfants accueillis dans les cantines et des **4350** bénéficiaires de cures de spiruline a été franchi, ce qui est une grande satisfaction !
- ⇒ Les ressources financières de l'association (hors contributions en nature de type abandons de frais et missions de mécénat de compétence) progressent à **250 342 €**, signe de l'exceptionnelle fidélité de nos mécènes et adhérents et de l'arrivée de nouveaux donateurs, convaincus par la cohérence de notre action.
- ⇒ Compte tenu de **dépenses** à hauteur de **271 451 €** (hors frais de missions et missions de mécénat de compétence qui font l'objet de contributions en nature à même hauteur), l'exercice 2021 se termine avec un **déficit de 21 172 €** que la trésorerie de notre association permettait d'absorber, comme décidé lors de la précédente assemblée générale.
- ⇒ La part des missions sociales s'élève à plus de 99% des dépenses de l'association. Les **frais** de collecte et de traitement des dons et les frais de fonctionnement (hors abandons de frais) se montent donc à **moins de 1% de ces dépenses**. Nous sommes ainsi fidèles à notre principe selon lequel « **un euro collecté ici est un euro d'action à Madagascar** ».
- ⇒ Au cœur de notre mission, le **financement des cantines scolaires et centres nutritionnels** a représenté **80 797 €** en 2021, contre 68 665 € en 2020 (soit près de **+ 18 %**) et 31 145 € en 2011.
- ⇒ En sus du programme nutritionnel, l'**activité de développement** s'est chiffrée à **189 872 €** en 2021 et se décompose en 3 catégories principales : **extension de la ferme de spiruline** Fanantenana avec notamment la construction de 8 nouveaux bassins, l'installation de **médiathèques numériques** en soutien de l'éducation, et enfin le développement de l'autonomie des familles au travers des **Activités Génératrices de Revenus**.
- ⇒ Les **ressources humaines** d'Esperanza Joie des Enfants sont riches et variées par l'âge, l'expérience, le statut (bénévoles et missions de mécénat de compétences) et la localisation (France et Madagascar). A noter que pour la première fois en 2021, les ressources bénévoles, ainsi que les missions de mécénat de compétence sont **valorisées dans nos comptes**, en plus des abandons de frais de missions. Ces ressources (équilibrées dans nos comptes par des dépenses de même montant) représentent **l'équivalent de 42% des ressources financières** de l'association. C'est dire leur importance capitale pour assurer nos capacités d'intervention.

Généreux mécènes, donateurs et amis d'Esperanza Joie des Enfants, merci de tout cœur de votre présence à nos côtés et de votre fidélité qui nous permet de poursuivre l'action auprès des enfants à pour les aider à grandir et avancer sur un chemin d'espérance.

Philippe THIRION

Président d'Esperanza Joie des Enfants

# SOMMAIRE

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Compte d'emploi annuel des ressources .....	Page 4
Emplois de l'exercice consacré aux missions sociales .....	Page 5
Emplois de l'exercice consacrés aux frais de fonctionnement.....	Page 5
Ressources de l'exercice .....	Page 6
Valorisation du bénévolat et mécénat .....	Page 8

## ÉTATS FINANCIERS 2021

Bilan Actif et Passif .....	Page 9
Compte de Résultat par Origine et Destination.....	Page 10

## ANNEXE 2021

Règles et méthodes comptables .....	Page 11
Informations relatives au bilan .....	Page 11
Informations relatives au compte de résultat.....	Page 13
Engagements hors bilan .....	Page 13
Informations relatives à l'Appel à la Générosité du Public (Loi 2021-1109) .....	Page 13

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Pour la première fois cette année, le rapport d'activité est présenté sous forme d'une analyse à la fois du compte d'emploi annuel des ressources, ceci se traduisant sous forme de tableau en deux parties : les emplois, d'une part, et les ressources, d'autre part.

▪ **Compte d'emploi des ressources :**

Qu'est-ce que le Compte d'Emploi des Ressources (CER) ? Les organismes faisant appel à la générosité publique ont l'obligation d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées (CER) lorsque le montant des dons, constatés à la clôture de l'exercice, et donnant lieu à l'émission d'un reçu fiscal par l'association bénéficiaire, excède le seuil de 153 000 Euros fixé par décret. Bien que n'atteignant pas ce seuil, nous avons choisi de présenter nos comptes à partir de cette année selon cette méthode.

▪ **Emplois et Ressources de l'exercice 2021 (en euros) :**

I / Emplois de l'exercice	2021 (N)	2020 (N-1)	I / Ressources de l'exercice	2021 (N) (*)	2020 (N-1)
Missions sociales	270 769	175 008	Produits issus de la générosité du public donnant lieu à reçu fiscal	113 268	69 333
- Dont nutrition (cantines & spiruline)	80 797	68 665			
- Dont programmes de développement & autres programmes	189 972	106 343	Autres fonds privés	136 710	116 962
			Subventions & autres concours publics	Néant	Néant
Frais de recherche de fonds	Néant	Néant	Produits financiers	364	390
Frais de fonctionnement	682	632			
<b>Total Emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat</b>	<b>271 451</b>	<b>175 640</b>	<b>Total Ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat</b>	<b>250 342</b>	<b>186 685</b>
Excédent de ressources de l'exercice	Néant	11 436	Insuffisance de ressources de l'exercice	21 172	-
<b>Total général Emplois</b>	<b>271 451</b>	<b>187 075</b>	<b>Total général Ressources</b>	<b>271 451</b>	<b>187 075</b>
<b>II/ Contributions en nature : Emplois</b>			<b>II / Contributions en nature : Ressources</b>		
Abandon des frais des missions de bénévoles	28 970	2 570	Abandon des frais des missions de bénévoles donnant lieu à reçu fiscal	28 970	2 570
Missions de mécénat de compétence	81 305	Non valorisé en 2020	Missions de mécénat de compétence	81 305	Non valorisé en 2020
Bénévolat	88 992	Non valorisé en 2020	Bénévolat	88 992	Non valorisé en 2020
<b>Total général Contributions en nature</b>	<b>199 267</b>	<b>2 570</b>	<b>Total général Contributions en nature</b>	<b>199 267</b>	<b>2 570</b>
<b>Grand Total (I et II)</b>	<b>470 718</b>	<b>189 645</b>	<b>Grand Total (I et II)</b>	<b>470 718</b>	<b>189 645</b>

(\*) non compris les dons reçus tardivement fin 2021 encaissés début 2022.

#### ⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux missions sociales :**

Comme il est prévu dans la présentation du CER, les emplois (ou dépenses) effectués en 2021 sont répartis en « Missions sociales », « Frais de recherche et de traitement des fonds » et « Frais de fonctionnement ».

Avec **270 769 Euros**, les emplois de l'exercice 2021 liés aux « Missions sociales » sont en nette augmentation (+ 43 %) par rapport à 2020 (soit 189 645 Euros). Ceci est notamment le fruit de l'augmentation du montant des dépenses dédiées aux cantines (dont distribution de spiruline) qui ont progressé d'une année sur l'autre de 68 665 Euros à **80 797 Euros** (+ 18 %) du fait de l'accroissement du nombre d'enfants fréquentant nos cantines et des bénéficiaires des cures de spiruline ainsi que de la hausse du coût de la vie à Madagascar (nettoyée de l'évolution du taux de change).

La hausse des emplois de l'exercice tient également à la hausse des dépenses de développement. Ainsi, **159 040 Euros** (y compris charges restant à payer au premier semestre 2022) ont été consacrés à l'extension de la ferme de spiruline Fanantenana (cf. dont construction de 8 bassins supplémentaires (soit désormais 22 bassins en exploitation), construction d'un nouveau bâtiment process, forage et renforcement des capacités photovoltaïques pour supprimer l'usage du charbon de bois et améliorer la performance nutritionnelle).

On notera également qu'une nouvelle dotation de **23 600 Euros** a été consacrée à l'extension du programme d'AGR (cf. Activités Génératrices des Revenus), portant la dotation totale gérée par les 5 écoles participantes à 36 300 Euros<sup>1</sup>. En 2021-2022, c'est ainsi **un millier d'élèves** qui bénéficient de ce programme à travers leurs parents. A noter également que le programme AGR a été élargi pour la première fois l'an passé fin aux familles d'enseignants, ainsi qu'aux employés de la ferme de spiruline et à 2 congrégations féminines en charge de deux lycées pour leur permettre de dégager des moyens de subsistance.

Les missions sociales représentent ainsi **plus de 99% des emplois** de l'association (hors emplois de l'exercice correspondant aux dépenses en nature) en 2021.

#### ⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux frais de recherche et de traitement des fonds :**

Comme chaque année depuis la création d'Esperanza, **aucun frais** n'a été engagé en 2021 dans cette rubrique. Nous avons construit au fil des années une stratégie de communication fondée sur la relation directe. La communication de masse se fait, sans frais, exclusivement par les bénévoles sur supports internet et les réseaux sociaux et au moyen d'événements du type concerts, pièces de théâtre...

---

<sup>1</sup> Rappelons que la dotation, une fois mise à disposition des écoles engagées dans le programme, constitue un don aux partenaires locaux. Elle ne relève donc plus des comptes d'Esperanza Joie des Enfants mais elle fait l'objet d'un **suivi spécifique** dans le cadre de l'accompagnement du programme AGR. C'est notamment au regard des résultats obtenus par un établissement (taux de remboursement, taux de règlement de l'écolage...) que les nouvelles dotations sont allouées pour encourager les dynamiques locales les plus efficaces.

#### ⇒ **Emplois de l'exercice consacrés aux frais de fonctionnement :**

Comme les années précédentes, les frais de fonctionnement de l'association sont aujourd'hui limités aux seuls frais bancaires (cf. frais de tenue de comptes et virements que viennent compenser partiellement 364 euros d'intérêts du Livret A ainsi que des remises de frais accordées par notre banque BNP Paribas) et de maintenance du site internet, soit **682 Euros**. L'association n'emploie aucun salarié et ne dispose pas de locaux en propre. L'évolution de l'association et les dispositions réglementaires pourraient toutefois nous amener à devoir recourir à des services externes (commissariat aux comptes).

Les abandons de frais par les bénévoles à l'occasion de missions sur le terrain sont comptabilisés à part, les dépenses engagées ne pesant pas sur l'association sont prises en charge par les bénévoles de l'association et comme telles, elles donnent lieu, sur justificatifs, à l'émission de reçus fiscaux au profit des intéressés (ou de leurs parents qui en assurent le financement).

Sont également comptabilisés séparément les dons en nature, correspondant à la valorisation du bénévolat et des missions de mécénat de compétences, seules les secondes donnant lieu à émission d'une attestation au profit de l'employeur.

#### ▪ **Ressources de l'exercice :**

Ces dernières années, un soin important a été apporté au développement et à la diversification des ressources de l'association.

De façon schématique, le financement des cantines et de la distribution de spiruline est assuré prioritairement par les donateurs particuliers de l'association. Ainsi, en 2021, **241 donateurs** personnes physiques ont donné 66 088 Euros sur les 80 797 Euros consacrés à cette action sociale, qui est au cœur des missions de notre association depuis sa création. Le solde du financement des cantines a été assuré par le soutien de **grands mécènes** (entreprises, fondations et clubs services) et associations partenaires. Citons particulièrement, nos amis de PLN qui apportent désormais leur soutien à la cantine du Lycée Picot de Clorivière à Antsongo.

Les actions de développement (notamment réalisations de travaux d'infrastructure) sont financées par des dons ou subventions affectées en provenance de grands mécènes. Le développement de ce type de recettes est considéré avec beaucoup d'attention et mobilise beaucoup d'énergie, notamment pour la préparation de dossiers présentés lors d'appels à projets.

En 2021, nous avons ainsi, par exemple, pu compter sur le soutien renouvelé de la **Fondation du groupe EDF** et de la **Fondation BNP Paribas** et de la société **Artéion** qui poursuit fidèlement son soutien aux cantines. Nous avons également pu compter sur l'engagement de la société de gestion **Amplegest**, qui a décidé d'affecter de manière privilégiée sa généreuse contribution au financement de notre programme d'Activités Génératrices de Revenus.

Pour mémoire, les AGR reposent sur le principe de la microfinance : moyennant de petites dotations en capital, les familles bénéficiaires de ces programmes (principalement, les parents d'élèves scolarisés dans nos écoles partenaires) sont encouragées à se prendre en charge financièrement et à sortir de l'extrême pauvreté en accédant à la possibilité de développer des activités nouvelles.

En 2021, nous avons également lancé un partenariat pluriannuel prometteur avec **STAR Madagascar** du Groupe Castel, acteur engagé dans des actions RSE à Madagascar. Son aide généreuse (aide en numéraire et aide en nature) a été intégralement dédiée cette année au financement de l'extension de la ferme de spiruline Fanantenana. Sans son aide et celle de la Fondation du groupe EDF, déjà mentionnée, les travaux n'auraient pu être lancés.

Le montant total des dons et subvention consacrés aux actions de développement (hors cantines donc) s'est monté à **189 872 Euros** en 2021 en hausse de 79% par rapport à 2020 (année marquée par le COVID et le ralentissement des projets).

De manière à satisfaire par ailleurs aux obligations réglementaires du CRC, nous présentons pour la première fois cette année, dans le tableau Emplois-Ressources ci-dessus, une ventilation des ressources selon trois rubriques :

1. « **Produits issus de la générosité du public** », correspondant aux recettes financières ayant donné lieu à l'émission par notre association de reçus fiscaux,
2. « **Autres fonds privés** », correspondant aux dons reçus n'ayant pas donné lieu à l'émission de reçus fiscaux par notre association,
3. « **Subventions et autres concours publics** », correspondant aux subventions que nous pourrions recevoir d'acteurs publics (communes, départements, régions...).

Selon cette nouvelle ventilation, les recettes 2021 sont réparties comme suit :

- « **Produits issus de la générosité du public** » ayant donné lieu à l'émission de reçus fiscaux : **113 269 Euros** de dons en numéraire, auxquels il convient d'ajouter, dans la catégorie des dons en nature, **28 970 Euros** d'abandons de frais.
- « **Autres fonds privés** » : **136 710 Euros**, provenant, de donateurs privés ou personnes morales non-résidents, associations partenaires ou encore fondations. Comme déjà indiqué, ces fonds n'ont pas donné lieu à émission de reçus fiscaux de la part de notre association. A ces sommes, il convient d'ajouter, selon la valorisation indiquée par l'entreprise mécène, 81 305 Euros au titre du détachement de collaborateurs auprès de l'association dans le cadre de missions de mécénat d'entreprise.
- « **Subventions et autres concours publics** » : néant en 2021.

## ▪ Valorisation du bénévolat :

L'évaluation des contributions en nature au titre du bénévolat a été calculée de la façon suivante :

### ⇒ Bénévolat :

Bénévoles du **bureau** de l'association :

- 5 bénévoles
- Prestation effectuée en moyenne : 6 jours par mois x 5 = 30 J.O / homme (soit total équivalent à 1.5 mois ouvré temps plein)
- Valorisation : 1 SMIC
- Calcul : 1 SMIC x 1.5 mois équivalent temps plein x 1.03 (coût « charges patronales comprises)
- Valorisation totale = 2 472 Euros x 12 mois = 29 664 Euros

**Autres** bénévoles (France et Madagascar)

- 3 bénévoles équivalents temps plein en 2021
- Prestation effectuée : 20 jours par mois x 3 = 60 J.O. / homme (soit total équivalent à 3 mois ouvrés temps plein)
- Valorisation : 1 SMIC
- Calcul : 1 SMIC x 3 mois équivalents temps plein x 1.03 (coût « charges patronales comprises)
- Valorisation totale : 4 944 Euros x 12 mois = 59 328 Euros

Au total, le bénévolat est donc valorisé dans nos comptes à **88 992 Euros** au titre de l'exercice 2021.

### ⇒ Collaborateurs détachés en mission de mécénat de compétences :

Il s'agit de collaborateurs détachés gracieusement auprès de l'association par BNP Paribas. Selon le calcul communiqué par l'employeur, le montant des salaires des charges (au prorata du temps passé) est valorisé à **81 305 Euros** en 2021, à la fois en recettes et charges (ou emplois et ressources) par notre association.

### Abandons de frais de bénévoles :

Frais de mission des bénévoles sur le terrain pris en charge par ces derniers, mais valorisés dans le Compte emploi des ressources (CER), comme au compte de résultat pour **28 970 Euros**. Ces abandons de frais correspondent à la reprise des missions réalisées sur le terrain à Madagascar par **12 bénévoles** durant l'année 2021. Il est important de noter que la fermeture des frontières pendant la majeure partie de l'année 2021 a limité fortement la réalisation de ce type de missions qui, à l'exception d'une volontaire en service civique présente toute l'année, n'ont pu reprendre qu'à partir du 23 octobre.



## ÉTATS FINANCIERS 2021

### Bilan Actif et Passif

<b>Actif</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Dons et subventions à recevoir	22 080	-
Disponibilités	129 293	147 029
<b>Total Actif</b>	<b>151 372</b>	<b>147 029</b>

<b>Passif</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Fonds associatifs et réserves	133 813	131 861
Résultat de l'exercice	(21 172)	11 436
Fonds dédiés	13 501	3 732
Dettes fournisseurs / Charges à payer	25 168	-
<b>Total Passif</b>	<b>151 372</b>	<b>147 029</b>

### Tableau des disponibilités

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Compte bancaire BNP Paribas « Cantines »	27 142	13 094
Compte bancaire BNP Paribas « Projets »	25 757	50 228
Livret A BNP Paribas	76 364	76 000
Hello Asso & PayPal	29	7 707
<b>Total Disponibilités</b>	<b>129 293</b>	<b>147 029</b>

### Tableau des fonds associatifs

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Fonds associatifs avant affectation du résultat	133 813	131 861
Résultat de l'exercice	(21 172)	11 436
Fonds associatifs après affectation du résultat	<b>112 703</b>	<b>143 297</b>

### Tableau des fonds dédiés

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Projet « Un pas plus loin » (Mahambo)	6 769 (*)	1 000
Dotation programme AGR	2 732	2 732
Projet « Amélioration des adductions d'eau »	4 000	-
	<b>13 501</b>	<b>3 732</b>

(\*) Dont 1000 Euros de report de fonds dédiés 2020 consacrés au projet « Mahambo »

## État des dettes et charges à payer

	2021	2020
Entreprise BTF (Bassins de spiruline)	6 720	-
Entreprise Solarmad (solde d'installation PV)	18 448	-
	<b>25 168</b>	-

Nota : inversement les dons 2021 qui n'ont pu être encaissés qu'en début d'année 2022 s'élèvent à 22 080 euros.

## Compte de Résultat par Origine et Destination (2021)

	Recettes	Dépenses
<b>CANTINES</b>		
Financement des cantines	82 349	80 797
<b>PROJETS</b>		
Ferme de spiruline (dont extension)	117 237	159 040
Programme Activités Génératrices de Revenus	23 600	23 600
Soutien Dispensaire Ambinanindrano	3 538	3 538
Médiathèques scolaires EducMad	-	1 672
Containers	-	590
Parrainages étudiants	534	150
Fours solaires & foyers performants	-	212
Solde électrification Imady	-	1 070
Amélioration des réseaux d'adduction d'eau	4 000	-
Projet « un pas plus loin Mahambo »	5 769	-
<b>MISSIONS</b>		
Abandons de frais des bénévoles	28 970	28 970
<b>AUTRES</b>		
Dons non affectés	12 900	-
Fonctionnement (banque & divers)	364	682
Partenariats (MIAE & Énergie d'Apprendre)	50	100
<b>Total Recettes &amp; Dépenses</b>	<b>279 248</b>	<b>300 421</b>
Résultat comptable de l'exercice		(21 172)

## ANNEXE 2021

### ▪ Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base de prudence, de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices. Le principal changement de méthode comptable pour la préparation des comptes sociaux depuis la dernière clôture des comptes résulte de la valorisation au compte de résultat des missions de bénévolat et de mécénat de compétences (cf. apports en nature). Également, pour la première fois, en 2021, nous présentons (cf. supra) un tableau Emplois-Ressources selon les exigences de présentation du CRC, en plus du traditionnel compte de résultat analytique.

### ▪ Informations relatives au bilan

- ⇒ **Actif** : L'association ne porte aucune immobilisation au bilan, la propriété des infrastructures financées par l'association (y compris ferme de spiruline Fanantenana) étant transférée immédiatement à nos partenaires locaux à Madagascar. Nous ne portons pas non plus de stock ou créance. Enfin, nous ne détenons pas de valeurs mobilières de placement, l'intégralité des disponibilités étant maintenues en compte courant bancaire ou placées sur un livret d'épargne.
- ⇒ **Passif** : Le passif est constitué pour l'essentiel de fonds associatifs et de réserves, ainsi que de fonds dédiés, lesquels sont constitués des ressources affectées à des projets définis, en attente, à la date de clôture, de transfert vers ces projets. On peut également trouver au passif des dettes fournisseurs dans le cadre de la réalisation en cours de projets de développement, comme en 2021 (cf. analyse ci-dessous).

## ▪ Analyse de l'évolution du bilan :

- ⇒ **Immobilisations** : Néant. Outre le fait que l'association ne porte pas d'immobilisations au bilan à Madagascar, elle ne porte pas non plus d'immobilisations en France.
- ⇒ **Stocks et créances** : Néant.
- ⇒ **Disponibilités** : Au 31/12/2021, les disponibilités se montaient à **129 292 Euros**, en **baisse de 17 736 Euros** d'une année sur l'autre, ce qui témoigne de la solidité financière de l'association au regard de ses missions récurrentes. De fait, pour mener à bien son action dans la durée, Esperanza Joie des Enfants a été amené à constituer une trésorerie de précaution. Celle-ci peut être définie comme la trésorerie nécessaire lui permettant de faire face à ces engagements récurrents à l'égard du financement des cantines, qui constitue le cœur de sa mission. En tenant compte des incertitudes concernant les ressources (60% des dons de particuliers étant réalisés traditionnellement sur les deux derniers mois de l'année), la trésorerie minimum a été évaluée à 60 000 Euros. Les dons des 48 donateurs en virement bancaire régulier représentent en 2021 un total de 14 767 euros de dons. En outre, sur les 129 292 Euros de disponibilités, 9 769 Euros sont constitués de dons déjà affectés à des programmes déterminés et **25 168 Euros** de dépenses engagées seront payées au premier semestre 2022. A l'inverse, **22 080 Euros** de dons ou contributions de grands mécènes au titre de l'exercice 2021 n'ont pu être encaissés qu'en début d'année 2022.
- ⇒ **Produits à recevoir** : Comme chaque année, une partie des dons adressés à Esperanza joie des Enfants n'a pu être encaissée que début 2022. Ce poste à la clôture des comptes représentait un total de **22 080 Euros**.
- ⇒ **Fonds associatifs et réserves** : Après prise en compte du résultat négatif de l'année 2021, soit 21 172 Euros, les fonds associatifs et réserves se montent à **116 435 Euros** (voir tableau supra). Le déficit de l'exercice est intégré, sur décision de l'assemblée générale, en report à nouveau.
- ⇒ **Fonds dédiés** : Ces fonds (soit **9 769 Euros**) sont constitués de fonds et des dons affectés reçus en 2021 (ou exercices précédents) et affectés à des programmes spécifiques (cf. projet « Un pas plus loin » à Mahambo et projet « d'amélioration des réseaux d'adduction d'eau » de trois de nos écoles).
- ⇒ **Dettes** : Les dettes « Fournisseurs et comptes rattachés », soit **25 168 Euros** sont constituées des dettes fournisseurs (soldes à régler). Il s'agit en l'occurrence des dettes correspondant à la construction des 2 derniers bassins (sur les 8 construits en 2021) de la ferme de spiruline Fanantenana par l'entreprise malgache BTF et du solde des travaux de renforcement des capacités photovoltaïques réalisées par l'entreprise Solarmad. Il n'y a pas d'autres dettes.

#### ▪ Informations relatives au compte de résultat : Comptabilisation des dons :

Les dons récurrents par virements permanents sont enregistrés à la date effective de réception du don, de même que les dons ponctuels par virement, par carte bancaire ou reçus via les plateformes **HelloAsso**, **PayPal** ou **Benevity**. Les dons reçus par chèque sont quant à eux enregistrés le mois de réception du don (le dépôt en banque ayant lieu ensuite parfois sur le mois suivant). A la date de clôture des comptes, les recettes non reçues mais annoncées par une confirmation écrite d'engagement et de montant pour un versement sur l'exercice N+1 sont comptabilisées sur l'exercice N : c'est le cas en 2021 pour une subvention de 4 000 Euros accordée par la Fondation BNP Paribas versée via la Fondation de France et une autre de 2 000 Euros du Lions Club au titre de l'exercice 2021, mais qui ont été effectivement encaissées début 2022.

#### ▪ Engagements hors bilan :

L'association ne porte aucun engagement hors bilan.

#### ▪ Informations relatives à l'Appel à la Générosité du Public (Loi 2021-1109)

Le Code Général des Impôts a été enrichi, avec la **Loi 2021-1109 du 24/08/2021**, d'une nouvelle obligation déclarative. Les organismes qui émettent des reçus fiscaux et des justificatifs au profit de donateurs doivent désormais déposer une déclaration annuelle à l'administration fiscale (article 19). Cette déclaration comporte : le montant global des dons et versements mentionnés sur ces documents au cours de l'année précédente ou du dernier exercice clos, ainsi que le nombre de reçus fiscaux délivrés au cours de cette période.

Sur ces bases, le montant total des dons en numéraire ayant donné lieu à émission de reçus fiscaux par l'association pour 2021 (c'est à dire les « Produits issus de la générosité du public ») se monte à :

- 105 025 Euros pour les dons en numéraire ayant donné lieu à reçu fiscal,
- 28 970 Euros pour les abandons de frais de mission de 12 bénévoles,
- Soit un total de **133 995 Euros de dons** ayant donné lieu à émission par notre association de **244 reçus fiscaux** au titre de l'impôt sur le revenu (cf. article 200 du Code Général des Impôts) ou sur les sociétés (cf. article 238 bis du Code Général des Impôts).

▪ **Informations relatives aux « Autres fonds privés »**

Les dons ou subventions reçus de fondations (telles que la Fondation EDF ou la Fondation BNP Paribas), d'autres associations sans but lucratif ou de donateurs non-résidents, ont représenté **139 102 Euros** en 2021. Sur ce total, des sommes importantes proviennent de la Fondation EDF et de la Société STAR Madagascar qui ont accepté toutes les deux d'accompagner financièrement l'extension de la ferme de spiruline Fanantenana.

Outre ces sommes, on peut mentionner la valorisation (selon les indications de l'entreprise mécène BNP Paribas) pour **81 305 Euros** des détachements de collaborateurs auprès de l'association au titre de missions de mécénat de compétence. Comme indiqué ci-dessus, ce mécénat a été traité dans la catégorie des contributions en nature et a donné lieu à l'émission d'une simple attestation de prestation réalisée.

▪ **Informations sur le compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) :**

Le CER est établi en application des règlements du comité de la réglementation comptable. Ainsi, s'agissant de l'affectation des ressources :

- Sont affectés en « **Produits de la générosité du public** » tous les dons et autres libéralités provenant de personnes physiques et personnes morales ayant donné lieu à l'émission d'un reçu fiscal.

- Sont affectés en « **Autres fonds privés** » tous les parrainages et dons provenant de personnes physiques ou morales privées (fondations, personnes physiques et morales non résidentes...) n'ayant pas donné lieu à l'émission par notre association d'un reçu fiscal.

- Sont affectées en « **Subventions et autres concours publics** » toutes les subventions provenant de personnes morales publiques (Conseils généraux, mairies...).  
*[néant pour l'exercice 2021]*

=====